



Mission régionale d'autorité environnementale

Île-de-France

Procès-verbal de la séance du 2 février 2017
de la MRAe d'Île-de-France

Dûment convoquée par son président, la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France s'est réunie le 2 février 2017 à 14h00 dans les locaux de la DRIEE.

Présents : Paul Arnould, Christian Barthod, Nicole Gontier et Jean-Jacques Lafitte.

Présent sans voix délibérative : François Duval (suppléant jusqu'en décembre 2016, et coordinateur-rapporteur de l'avis sur le PLU de Treuzy-Levelay).

La MRAe a délibéré sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

1 – Approbation du PV de la réunion du 19 janvier 2017 :

Etaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod, Nicole Gontier et Jean-Jacques Lafitte.

Le PV de la réunion du 19 janvier 2017 est approuvé.

2 – Délégations données pour des dossiers de cas par cas :

Etaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod, Nicole Gontier et Jean-Jacques Lafitte.

Dans le cadre et les limites définis par la décision du 30 juin 2016 portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, et après délibération, délégation de compétence est donnée à :

Christian Barthod pour les dossiers suivants :

Cas par cas documents d'urbanisme : 1) Cheptainville (91) ; 2) Breux-Jouy (91) ; 3) Le Coudray-Montceaux (91) ; 4) Leudeville (91) ; 5) Liverdy-en-Brie (77) ;

Nicole Gontier pour les dossiers suivants :

Cas par cas documents d'urbanisme : 1) Quincy-Voisins (77) ; 2) Poincy (77) ; 3) Moisenay (77).

3 – Retour sur les décisions prises depuis la dernière réunion du collège de la MRAe

Christian Barthod et Nicole Gontier rendent compte de l'exercice de la délégation de compétence concernant les 13 décisions de cas par cas prises depuis la dernière réunion du collège de la MRAe. Ces décisions n'appellent pas de commentaires des autres membres de la MRAe.

4 – Avis portant sur l'évaluation environnementale du projet de plan local d'urbanisme (PLU) de Varennes-Jarcy (91)

Etaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod, Nicole Gontier et Jean-Jacques Lafitte.

Après délibération, l'avis concernant l'évaluation environnementale du projet de plan local d'urbanisme (PLU) de Varennes-Jarcy est adopté.

5 – Avis portant sur l'évaluation environnementale du projet de plan local d'urbanisme (PLU) de Treuzy-Levelay (77)

Etaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod, Nicole Gontier et Jean-Jacques Lafitte.

Après délibération, l'avis concernant l'évaluation environnementale du projet de plan local d'urbanisme (PLU) de Treuzy-Levelay est adopté.

6 – Délégation de compétence concernant les avis sur les PLU de Gagny (93), Neuilly-Plaisance (93) et Moigny-sur-Ecole (91).

Dans le cadre et les limites définis par la décision du 30 juin 2016 portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, et après délibération, délégation de compétence est donnée à Christian Barthod pour les avis concernant les PLU de Gagny (93), Neuilly-Plaisance (93) et Moigny sur Ecole (91) qui ne pourront pas faire l'objet d'une délibération collégiale lors d'une réunion prévue de la MRAe, compte tenu des dates annoncées de transmission des propositions à la MRAe.

Jean-Jacques Lafitte est désigné comme coordinateur-rapporteur pour l'avis concernant le PLU de Neuilly-Plaisance.

7 – Désignation de coordinateurs-rapporteurs pour des avis

Etaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod, Nicole Gontier et Jean-Jacques Lafitte.

Désignation des coordinateurs-rapporteurs pour les avis portant sur les documents d'urbanisme suivants en délibération collégiale :

- le PLU de Saint-Cyr-Ecole (78), cotation en niveau 2, séance du 16 mars 2017 : Jean-Jacques Lafitte,
- le PLU de St Pierre-les-Nemours (77), séance du 30 mars 2017 : Nicole Gontier.

8 – Décision concernant l'absence d'avis sur certains PLU

Dans l'état des informations figurant dans les dossiers, considérant comme faibles eu égard aux critères figurant à l'annexe II de la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement,

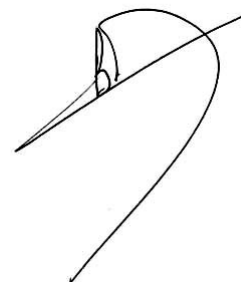
- les enjeux environnementaux et sanitaires des territoires concernés ;
- les incidences environnementales et sanitaires des développements permis par les projets de PLU ;

considérant l'absence de susceptibilité d'incidences significatives sur l'état de conservation des espèces et des habitats naturels qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000 potentiellement concernés ; après en avoir délibéré, la MRAe ne juge pas nécessaire de formuler un avis sur les PLU de Boissy-Mauvoisin et de Lommoye.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.

Fait à La Défense, le 2 février 2017

Le président de la MRAe, président de séance



Christian Barthod